

cela n'a été le cas. Il ne fait pas de doute que l'expansion accélérée des autres moyens d'épargne ainsi que la popularité croissante des régimes d'assurance à primes minimales aient restreint, dans une certaine mesure, l'importance relative de l'assurance-vie dans le domaine de l'épargne.

La croissance de l'actif des sociétés d'assurance-vie montre bien le rôle que jouent celles-ci comme moyen d'épargne et de placement. Bien qu'il soit fait mention de ces capitaux comme étant un actif des sociétés d'assurances et qu'elles en aient effectivement la possession, ils constituent en quelque sorte, dans l'ensemble, des fonds en fidéicomis, étant donné que les sociétés sont tenues en loi d'en conserver la majeure partie sous forme de réserve en prévision des engagements à venir. Bien entendu, le placement de ces capitaux, qui constitue une partie importante de l'activité des sociétés d'assurance-vie, a d'importantes répercussions sur l'économie du pays. A la fin de 1962, les sociétés canadiennes d'assurance-vie à charte fédérale détenaient des avoirs se chiffrant par 9,800 millions de dollars au chapitre de leurs opérations d'assurance-vie. Les obligations représentent 45 p. 100 de ces placements, les actions 6 p. 100 (actions privilégiées 1.55 p. 100 et actions ordinaires 4.11 p. 100), les prêts hypothécaires 38 p. 100, les biens-fonds 3 p. 100, les prêts sur polices 5 p. 100; le reste consiste en placements de moindre importance. Par rapport à l'ensemble, les avoirs placés dans des titres et hypothèques au Canada représentent 5,900 millions de dollars. Les sociétés britanniques et étrangères qui pratiquent le commerce des assurances au Canada conservent en dépôt auprès du ministre des Finances, ou ont assigné en fidéicomis à des sociétés canadiennes de fiducie, des avoirs d'une valeur globale de 2,200 millions de dollars. De ce montant, 69 p. 100 consistent en obligations, 3 p. 100 en actions et 27 p. 100 en hypothèques. La quasi-totalité de ces placements est sous forme de valeurs canadiennes.

L'état suivant fait voir l'accroissement de l'actif des sociétés à charte fédérale au cours des dernières années:

<u>Année</u>	<u>Actif global</u>	<u>Année</u>	<u>Actif global</u>
	millions de dollars		millions de dollars
1950.....	4,612	1958.....	7,583
1952.....	5,207	1960.....	8,610
1954.....	5,872	1962.....	9,812
1956.....	6,670		

Les changements survenus dans la décomposition de cet actif, de 1950 à 1962, s'établissent ainsi qu'il suit:

<u>Genre de placement</u>	<u>1950</u>	<u>1962</u>	<u>Genre de placement</u>	<u>1950</u>	<u>1962</u>
	%	%		%	%
Obligations.....	66	45	Prêts sur polices.....	5	5
Actions.....	6	6	Autres.....	4	3
Prêts hypothécaires.....	18	38	TOTAL.....	100	100
Biens-fonds.....	1	3			

Le changement le plus marquant survenu pendant cette période a consisté dans la diminution de la proportion des avoirs placés en obligations de l'État et dans l'augmentation de la proportion des avoirs placés en prêts hypothécaires. Les prêts hypothécaires constituent un mode de placement qui convient particulièrement bien aux sociétés d'assurances, car ils sont d'ordinaire à long terme et produisent un intérêt fixe; cela permet aux sociétés d'assumer les engagements à long terme, du point de vue intérêt, qu'exigent les contrats d'assurance-vie et les contrats de rentes.